



mrap

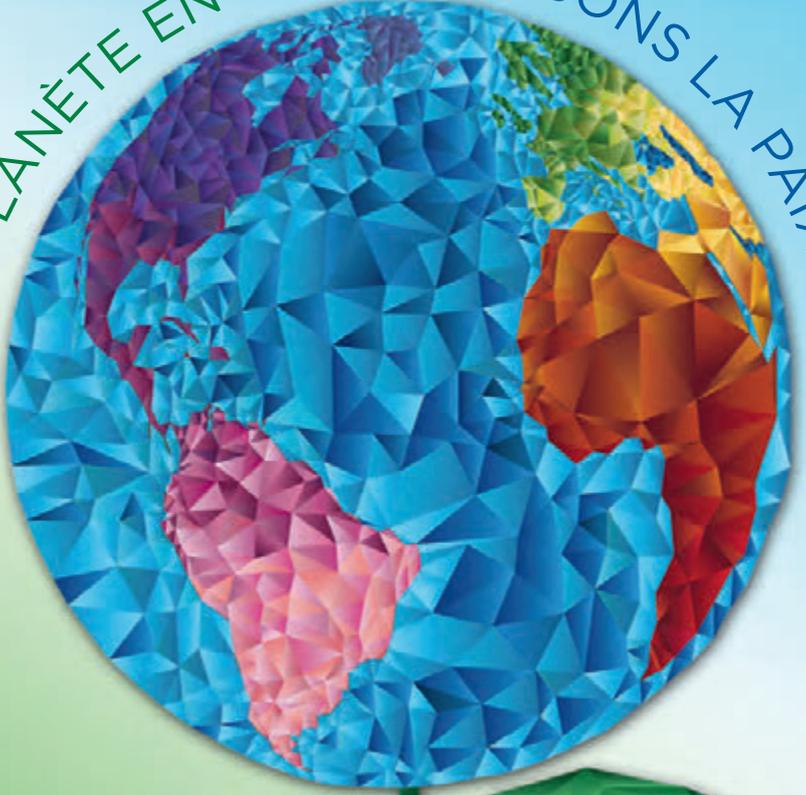
différences

N°310
Juillet / août / septembre 2019

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER

PLANÈTE EN DANGER OSONS LA PAIX



21 SEPTEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

www.21septembre.org

QR code | collectif 21 septembre | Collectif_21Septembre



Visuel offert par Alexia Henry



DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

HISTOIRE

Appel du collectif national
« En marche pour la paix »
P. 6

Pourquoi interdire
les armes nucléaires
P. 7

Femmes, champs
de bataille
P. 12

Il y a 80 ans :
la « Retirada »
P. 18

3 INTERNATIONAL

- » NON à l'instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme
- » NON à la confiscation de Jérusalem par Israël
- » Sahara Occidental : le MRAP s'engage pour le respect du Droit International

6 DOSSIER

- » 21 septembre, journée internationale de la Paix
- » Appel du collectif national « En marche pour la Paix »
- » Pourquoi interdire les armes nucléaires ?
- » L'ICAN, prix Nobel de la Paix
- » Stop la colonisation
- » La France vend des armes à des pays en guerre en violation du Droit International
- » Les yéménites victimes des armes « Made in France »
- » Le Mouvement de la Paix
- » Femmes, champs de bataille
- » Accueillir les victimes des armes que l'on vend
- » Les dockers CGT refusent de charger les armes en direction de l'Arabie Saoudite

16 ARCHIVES

- » Le MRAP contre l'arme nucléaire : un engagement de longue date

17 POÈMES

- » Des poèmes pour la paix

18 HISTOIRE

- » 11939 - 2019 : 70^e anniversaire de la « *Retirada* »

20 NOTES DE LECTURE

- » « Ce qu'ils font est juste »

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



J.F. QUANTIN*



R. LE MIGNOT*



P. MAIRAT*



Le 21 septembre, le MRAP participera à l'importante manifestation prévue pour la Journée internationale de la paix.

Le MRAP n'oublie jamais cet élément essentiel de son nom et de son objet : l'amitié entre les peuples. La guerre est intimement liée avec le racisme. Elle est le déchaînement suprême de la haine de l'autre, et les deux phénomènes ont un rapport profond et réciproque, comme cause ou comme conséquence l'un de l'autre.

Cette année et dans ce numéro de notre revue, nous insisterons particulièrement sur un aspect de cette sinistre question : le commerce des armes. Il est hélas au premier plan de l'actualité. Le conflit au Yémen a déjà fait, depuis 2014, des dizaines de milliers de victimes civiles et a plongé la population de ce pays dans une crise humanitaire majeure. Pendant ce temps, le gouvernement français continue désespérément à justifier ses énormes ventes d'armes à l'Arabie et aux Émirats Arabes Unis, avec des arguties qui seraient ridicules s'il ne s'agissait d'un drame : il affirme avoir inventé les armes dont l'acheteur promet de ne pas se servir !

Au-delà même des guerres ouvertes menées par des États, l'intense circulation d'abondants arsenaux à travers le monde

fournit un aliment facile pour toutes sortes de violences, celles des guerres civiles, celles des milices diverses et même celles des mafias et des gangs. Là encore, l'actualité est cruelle. Depuis des années, la guerre civile en Libye et les guérillas de la zone sahélienne piochent allégrement dans l'immense arsenal que le gouvernement français avait eu la fierté de vendre au régime de Kadhafi. Et voilà que cet été, on découvre dans un camp rebelle des missiles récemment achetés par la France aux États-Unis et dont personne ne comprend, paraît-il, comment ils sont arrivés là ...

La guerre tue les hommes. Mais elle ruine aussi les pays. Tout le monde a en tête les images des villes syriennes réduites à l'état de ruines par les bombardements intensifs et répétés, des ruines devenues inhabitables pour des décennies. Le monde est souillé de zones devenues impropres à toute activité agricole, exfoliées ou truffées de mines. Les armes tuent directement, mais elles approfondissent aussi la misère qui ronge l'humanité. On sait pourtant qu'une part modeste des dépenses militaires mondiales suffirait à éradiquer en quelques années cette misère.

Voilà un des combats majeurs que doivent mener tous ceux qui veulent assurer un avenir humain à l'humanité. ●

NON À L'INSTRUMENTALISATION DE LA LUTTE CONTRE l'antisémitisme

Depuis des années, le gouvernement israélien dénonce la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) menée dans le monde entier comme étant antisémite. Dans la dernière période, il a mobilisé ses soutiens en Europe pour relancer une offensive par le biais d'une définition de l'antisémitisme formulée par l'IHRA (Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste). Cette définition s'écarte de son objet initial en multipliant les références à l'État d'Israël avec l'objectif d'empêcher toute critique de sa politique.

Cette offensive a été relayée en février 2019 à l'Assemblée nationale par le député LREM Sylvain Maillard, président du groupe d'études sur l'antisémitisme et vice-président du groupe d'amitié France-Israël, qui a proposé une résolution sur l'antisémitisme reprenant la définition de l'IHRA.

Cette résolution devait être discutée le 29 mai mais, d'après nos informations, son examen a été reporté à la rentrée de septembre.

Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), dont le MRAP est membre fondateur, a demandé son retrait.

De son côté, la CNDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) a déclaré en 2018 qu'elle n'était pas favorable à la transposition de la définition de l'IHRA en France car celle-ci est contraire au droit constitutionnel français dans la mesure où elle opère une distinction entre les racismes, ce qui risquerait de « fragiliser l'approche universaliste et indivisible du combat antiraciste ».

La CNDH conclut en insistant « sur la vigilance à ne pas faire d'amalgame entre le racisme et la critique légitime d'un État et de sa politique, droit fondamental en démocratie ».

La présidence du MRAP a alerté les groupes politiques de l'Assemblée nationale sur les risques d'une instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme :

« Le 29 mai dernier, le président du groupe d'études sur l'antisémitisme, Sylvain Maillard, devait soumettre aux députés une proposition de résolution « visant à lutter contre l'antisémitisme ». Son examen a été reporté.

Cette proposition de résolution reprend la définition de l'IHRA (Alliance Internationale pour le Souvenir de l'Holocauste) sur l'antisémitisme qui présente le grave défaut de s'écarter de son objet et assimile certaines critiques de l'Etat d'Israël à de l'antisémitisme. Dans ses rapports 2017 et 2018, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNDH) a clairement exprimé son opposition à la transposition en France de la définition IHRA de l'antisémitisme.

Nous voudrions vous alerter sur cette nouvelle manœuvre qui vise, avec cette nouvelle définition de l'antisémitisme, à

faire l'amalgame entre l'antisémitisme et la critique légitime de la politique de l'État d'Israël.



Affiche de l'association France Palestine Solidarité

S'il est évident que la lutte contre l'antisémitisme, mais aussi contre toutes les formes de racisme, est une priorité du MRAP depuis sa création en 1949, il ne saurait accepter une définition réductrice de l'antisémitisme qui aboutirait à restreindre la liberté d'expression. De nombreux juristes ont déjà alerté sur les risques d'une telle définition pour la liberté d'expression. De plus, il est avéré que la définition de l'IHRA a été utilisée

dans certains pays pour restreindre, interdire et criminaliser les critiques de l'État d'Israël.

Le MRAP compte sur votre groupe pour obtenir le retrait de cette résolution de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou, si elle est maintenue à l'ordre du jour, pour vous opposer à la proposition de résolution si elle reprend la définition de l'antisémitisme par l'IHRA. ●



Image de l'association France Palestine Solidarité

NON À LA CONFISCATION de Jérusalem par Israël

Sur proposition de la maire de Paris, Anne Hidalgo, le Conseil de Paris a voté le 12 juin la création d'une Place de Jérusalem à Paris dans le 17^{ème} arrondissement.

Cédant aux réseaux d'influence pro-israéliens, le Conseil de Paris a localisé cette place près du futur Centre européen du judaïsme et invité à l'inauguration le maire de Jérusalem, fervent partisan de la colonisation et de l'expulsion de résidents palestiniens de Jérusalem forcés de quitter leur domicile au profit de familles juives.

Le Conseil de Paris rejoint d'une certaine façon la décision des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Le Conseil de Paris viole ainsi le droit international qui ne reconnaît au-

cune souveraineté d'Israël sur Jérusalem en absence d'accord entre les parties. De plus, l'annexion de Jérusalem-Est par Israël a été explicitement condamnée par les Nations unies. Jérusalem est aussi la capitale revendiquée par les Palestiniens qui forment près de 40% de la population.

La décision du Conseil de Paris s'inscrit dans la droite ligne de la politique israélienne d'apartheid consacrée par le vote en juillet 2018 de la loi de l'Etat-nation du peuple juif.

Membre du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens, la MRAP a répondu à son appel en participant le 30 juin à la manifestation à Paris le jour même de l'inauguration de la place pour protester

contre la démarche scandaleuse du Conseil de Paris et «porter l'exigence de la justice et du respect du droit international». ●



SAHARA OCCIDENTAL : LE MRAP S'ENGAGE pour le respect du droit international



Le 9 novembre 2018, journée pour «Un monde sans murs», les associations sahraouies manifestent à Paris contre le mur marocain au Sahara occidental

Les Nations unies ont condamné l'occupation du territoire du Sahara occidental par le Maroc en novembre 1975 après le départ de l'Espagne. Jusqu'à aujourd'hui, aucun pays dans le monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

Le cessez-le-feu, conclu sous l'égide de l'ONU entre le Maroc et le Front Polisario en 1991, devait être suivi par un référendum d'autodétermination. Depuis cette date, le Maroc a multiplié les manœuvres, avec le soutien des certains pays comme la France, pour empêcher ce référendum pourtant prévu par les Nations unies. En même temps, le Maroc invite les entreprises à s'installer au Sahara occidental pour exploiter ses richesses avec l'objectif d'essayer de faire reconnaître le fait accompli de l'occupation illégale du territoire sahraoui.

S'appuyant sur des arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), le Front Polisario engage des procédures judiciaires contre l'implantation illégale d'entreprises dans les territoires occupés

sahraouis. De leur côté, de nombreuses associations en Europe et dans le monde interviennent auprès de ces entreprises pour qu'elles respectent le droit international et se retirent du Sahara occidental occupé.

C'est ainsi que le MRAP a demandé en mars 2019 au président du « Forum Crans Montana » (dont le siège est à Monaco) d'annuler la conférence prévue à Dakhla sous la présidence du roi du Maroc. Le 26 juin 2019, Renée Le Mignot, coprésidente du MRAP et responsable des questions internationales, a interpellé par courrier le directeur général de l'UCPA (Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air) qui, organise, au mépris du droit international, des stages de kitesurf à Dakhla en territoire occupé :

« En consultant le catalogue de l'UCPA de 2019 concernant les séjours et stages, j'ai constaté que l'UCPA organisait des stages de kitesurf à Dakhla que vous situez dans le Sud du Maroc. Or la ville de Dakhla ne relève pas de la souveraineté marocaine car elle est située au Sahara occidental occupé illégalement par le Maroc depuis 1975.

Organiser des stages ou des séjours à Dakhla ou dans toute autre ville du Sahara occidental constitue une violation manifeste du droit international car aucun pays au monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur ce territoire comme l'a confirmé l'avis de la Cour Internationale de Justice de La Haye le 16 octobre 1975.

La Cour de Justice de l'Union européenne a confirmé par des arrêts rendus en 2016 et 2018 que le Maroc et le Sahara occidental sont deux entités distinctes et séparées. Donc le Sahara occidental n'appartient pas au Maroc qui en est la puissance occupante.

En organisant des stages au Sahara occidental, vous vous prêtez aux manœuvres du pouvoir marocain qui vise à faire reconnaître le fait accompli de l'occupation du Sahara occidental.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de respecter le droit international et d'annuler la tenue de stages et de séjours sur le territoire du Sahara occidental » ●

21 SEPTEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

La Journée internationale de la paix a été décidée en 1981 en vertu de la résolution 36/67 de l'Assemblée générale des Nations Unies car la promotion de la paix fait partie des principaux buts de l'Organisation des Nations Unies en vertu de sa Charte.

De même que les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de

la paix. Afin de connaître une adhésion unanime, durable et sincère des peuples, la paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. La date de la Journée internationale de la paix a été choisie pour cadrer avec la séance d'ouverture de l'Assemblée générale, qui se tient annuellement le troisième mardi de septembre. La première Journée de la paix a été observée en septembre 1982. En 2001, l'Assem-

blée générale a unanimement adopté la résolution 55/282, établissant le 21 septembre comme journée annuelle de non-violence et de cessez-le-feu. Les Nations Unies invitent tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités durant cette Journée et à commémorer avec des mesures éducatives et de sensibilisation du public aux questions liées à la paix. ●

Extrait du site de l'ONU

APPEL DU COLLECTIF NATIONAL « EN MARCHÉ POUR LA PAIX »

Pour la paix : stop la guerre - stop la violence - stop la misère

Nous souhaitons exprimer ensemble notre volonté commune de vivre en paix dans un monde de justice, de solidarité et de fraternité, débarrassé des armes nucléaires et agissant pour la défense du climat.

Nous sommes révoltés face à l'augmentation incessante des dépenses militaires qui favorise un commerce des armes immoral et dangereux alors que le budget des Nations Unies pour les opérations de paix est de seulement 8,7 milliards de dollars et que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des moyens importants tout comme la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Nous sommes indignés car 5 % des dépenses militaires mondiales pendant 10 ans suffiraient, selon l'ONU, pour résoudre les principaux problèmes de



l'humanité (alimentation en eau, éradication des principales maladies, analphabétisme, faim...).

Nous sommes conscients que la guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosité dont sont victimes les peuples et les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

Non au doublement des dépenses annuelles consacrées à la production de nouvelles armes nucléaires en France (de 3,3 à 7 milliards d'euros par an). Un seul des 64 missiles nucléaires M 51 dont le remplacement est prévu coûte 150 millions d'euros soit le coût de 150 scanners corps entier à 1 million d'euros l'unité. Lorsque la guerre se développe, que les dépenses militaires augmentent et que la paix est menacée, il est nécessaire d'agir pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles et de paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et de la culture de paix définie par l'UNESCO afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité, de Paix ! ●

Appel signé par plus de cent organisations, dont le MRAP



Les armes nucléaires sont les seules armes de destruction massive à ne pas être encore prohibées par un traité international, même si elles ont la plus grande capacité de destruction. Un traité d'interdiction est attendu depuis longtemps et peut être obtenu si l'on conjugue la pression du public et la volonté politique. Une interdiction ne rendrait pas seulement leur possession et leur utilisation illégale ; elle ouvrirait la voie vers l'élimination complète.

Une terrible catastrophe

Les armes nucléaires sont les seules armes de destruction massive à ne pas être encore prohibées par un traité international, même si elles ont la plus grande capacité de destruction. Un traité d'interdiction est attendu depuis longtemps et peut être obtenu si l'on conjugue la pression du public et la volonté politique. Une interdiction ne rendrait pas seulement leur possession et leur utilisation illégale ; elle ouvrirait la voie vers l'élimination complète.

Il reste des milliers d'armes nucléaires dans le monde en dépit de la fin de la guerre froide. La détonation d'une seule bombe

POURQUOI INTERDIRE LES ARMES nucléaires ?

sur une grande ville pourrait tuer plus d'un million de personnes. Des dizaines de bombes provoqueraient une brusque rupture climatique qui affecterait durement l'agriculture en causant des famines. Quelque soit l'ampleur d'une attaque nucléaire, aucune aide humanitaire adéquate n'est possible.

Aucune capacité de réponse adéquate

Une attaque nucléaire où que ce soit dans le monde submergerait les infrastructures de santé, rendant impossible une réponse humanitaire efficace. Les armes nucléaires détruiraient l'infrastructure sociale nécessaire pour la reconstruction après un conflit.

Les systèmes de communication et les moyens de transport, les hôpitaux et les pharmacies seraient tous en ruines dans une zone de destruction complète s'étendant sur des kilomètres. Ceux qui voudraient tenter de venir en aide aux malades ou aux blessés seraient exposés à des niveaux élevés de radioactivité, et risqueraient leur propre vie. Il ne serait possible nulle part dans le monde, de fournir une réponse efficace, ce qui met en évidence la nécessité absolue de l'abolition nucléaire.

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est prononcé en faveur d'une élimination des armes nucléaires en septembre 1945, à peine quelques semaines après les bombardements de Hiroshima et Nagasaki. Il a souligné que les armes nucléaires n'épargneraient ni les hôpitaux, ni les camps de prisonniers de guerre et des civils ; « leur conséquence inévitable est l'extermination ». En 1984, l'Organisation mondiale de la

santé a publié une étude définitive sur les répercussions sur la santé mondiale d'une guerre nucléaire. Son rapport a conclu que les pertes en vies humaines et animales, dans l'immédiat et à plus long terme, seraient énormes, et « le sort des survivants serait physiquement et psychologiquement effroyable ».

Un détournement des ressources publiques

Alors que des millions d'humains à travers le monde souffrent de la faim, les nations détentrices de l'arme nucléaire dépensent près de 300 millions de dollars par jour pour leurs forces nucléaires.

La production, l'entretien et la modernisation des forces nucléaires détournent de vastes ressources publiques, qui pourraient être affectées à la santé, l'éducation, l'atténuation du changement climatique, l'aide aux sinistrés, l'aide au développement et autres services essentiels. Le montant des dépenses annuelles pour les armes nucléaires dans le monde entier est estimé à 105 milliards de dollars – soit 12 millions de dollars par heure.

Or, un investissement annuel d'à peine 40 milliards de dollars – à peu près la moitié de ce qui est actuellement dépensé pour les armes nucléaires – suffirait pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Les dépenses pour les armes nucléaires en 2010 ont été plus de trois fois supérieures à l'aide au développement officielle fournie à l'Afrique. ●

ICAN France
(Ican France regroupe
52 organisations dont le MRAP)

Le prix Nobel de la paix 2017
a été décerné à l'ICAN
(International Campaign
to Abolish Nuclear)



ICAN - « Je Peux » est une Campagne internationale qui, à travers plus de 100 États et 460 ONG – donc des centaines de milliers de personnes à travers le monde – à mis en œuvre depuis 2007 un large travail de réflexion et de prise de conscience des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires en cas d'emploi, d'usage par erreur ou par accident.

ICAN a reçu le prix Nobel de la Paix 2017 : « C'est avec une immense joie que ICAN accepte ce grand honneur d'être récompensée par ce prix Nobel de la Paix, qui vient souligner notre travail réalisé toutes ces années pour l'adoption à l'Assemblée générale de l'ONU, le 7 juillet 2017, du Traité d'interdiction des armes nucléaires. Un signal fort pour renforcer la sécurité internationale à l'heure de la crise nord-coréenne, où l'accord avec

l'Iran peut-être remise en cause et où les puissances nucléaires repensent leurs stratégies de dissuasion. »

Les organisations partenaires d'ICAN-France (dont le MRAP) appellent les États, les organisations internationales, les organisations de la société civile (ONGs) et tous les acteurs à :

1. Reconnaître que toute utilisation des armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques.
2. Reconnaître qu'il existe un impératif humanitaire d'interdire les armes nucléaires, même pour les États qui ne possèdent pas ces armes.
3. Reconnaître que les états dotés d'armes nucléaires ont une obligation de les éliminer complètement.



4. Agir immédiatement pour soutenir un processus multilatéral de négociations d'un traité interdisant les armes nucléaires.
5. Engager la France à devenir un acteur du désarmement nucléaire mondial au sein des instances internationales et régionales.
6. Travailler à la mise en œuvre d'un plan d'action de ICAN en France et contribuer au développement de la stratégie internationale pour l'interdiction des armes nucléaires en participant aux diverses réunions internationales d'ICAN. ●

STOP LA COLONISATION

Dans son message pour la Journée internationale de la paix 2019, le secrétaire général de l'ONU met l'accent à juste titre sur le lien entre « l'action pour la paix et l'action climatique ».

En effet l'urgence climatique mondiale menace la sécurité. Pourquoi le secrétaire général de l'ONU ne relierait-il pas dans son message en 2020 « l'action pour la paix et l'action contre la colonisation » ?

L'année 2020 verra en effet la commémoration de la résolution 1514 du Conseil de sécurité des Nations unies qui a ouvert

la voie à l'indépendance de nombreux pays africains.

Mais, en 2019, le colonialisme continue de faire des ravages ; il perdure en Afrique par le biais de la domination économique et de nombreux territoires sont encore occupés et colonisés comme la Palestine et le Sahara occidental. Les peuples palestinien et sahraoui luttent contre leurs puissances occupantes pour faire reconnaître leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ils se heurtent le plus souvent à l'inertie des Nations unies et à l'opposition de nombreux pays occidentaux.

Le pouvoir colonial français n'a pas disparu, il continue de sévir dans les Départements et Territoires d'Outre-mer.

Signataire de l'Appel à la Marche de la paix du 21 septembre, le MRAP demande aux membres du collectif organisateur d'agir pour que la prochaine journée de la paix le 21 septembre 2020 fasse le lien entre les combats pour la paix et contre la colonisation. ●

LA FRANCE VEND DES ARMES À DES PAYS EN GUERRE

en violation du droit international

POUR LA MINISTRE DES ARMÉES, FLORENCE PARLY,
IL N'Y A «PAS DE PREUVE QUE LES ARMES FRANÇAISES
VENDUES AU YEMEN SOIENT À L'ORIGINE DE VICTIMES»



D'après le Ministère de la Défense, voici quels sont les principaux clients de la France en matière d'armements entre 2007 et 2016 (en milliards d'euros) : Inde et Arabie Saoudite : 12 - Qatar : 7,3 - Égypte : 7 - Brésil : 6 - Émirats Arabes Unis : 4 - États-Unis : 2,4 - Singapour : 2,3 - Maroc : 1,8.

De nombreux pays clients de la France sont en guerre contre des peuples qui leur résistent ou répriment leur propre peuple : la coalition conduite par l'Arabie Saoudite contre le peuple yéménite ; l'Égypte contre les opposants et les défenseurs des droits humains (les ventes d'armes y sont passées de 40 millions d'euros en 2010 à 1,4 milliard en 2017) ; le Maroc contre le peuple sahraoui et les défenseurs marocains des droits humains...

Le collectif « Solidarité Yémen », dont fait partie le MRAP, a mené des campagnes (conférences de presse, rassemblements, pétitions) pour dénoncer la guerre menée contre le peuple yéménite depuis mars 2015 par une coalition menée par l'Arabie Saoudite (avec la participation d'autres pays comme l'Égypte, la Jordanie, le Maroc) avec le soutien des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

En vendant des armes et des moyens de surveillance à cette coalition, la France se rend

complice des crimes de guerre commis au Yémen. Contrairement aux débats qui se sont tenus dans les parlements d'autres pays (Allemagne, Suède...), le gouvernement français refuse tout débat parlementaire sur les conditions d'exportation et d'utilisation des armes dans cette guerre. Ce silence complice et sa volonté d'empêcher tout débat sont inacceptables. Tony Fortin, chargé d'études à l'Observatoire des armements, affirme que la France vend des armes à l'Arabie Saoudite en connaissance de cause. Le 15 avril 2019, le site d'investigation « Disclose » a rendu publics des documents militaires français classés « Confidentiel Défense » qui contredisent la version officielle du gouvernement qui prétend qu'il n'y aurait aucun risque que des équipements militaires français soient utilisés contre des populations civiles au Yémen.

À l'instar d'autres associations (ACAT, Amnesty International, Le Mouvement de la Paix ...), le MRAP exige la transparence et l'arrêt des ventes d'armes à l'Arabie Saoudite (comme l'a décidé le gouvernement allemand) illégales au regard du Traité international sur le commerce des armes qui interdit aux pays signataires (dont la France) les exportations d'armes et de munitions lorsqu'elles servent à commettre des crimes de guerre. ●

Manifestation contre les ventes d'armes





YÉMEN. La France complice ?

PHOTO KHALED ABDULLAH/REUTERS

ACAT

LES YÉMÉNITES VICTIMES DES ARMES « made in France »

Le média d'investigation **Disclose et Arte** ont démontré que le gouvernement français connaissait l'usage d'armes françaises par la coalition conduite par l'Arabie Saoudite dans la guerre au Yémen à la suite de la divulgation d'une note de la DRM (direction du renseignement militaire) transmise au Président de la République E. Macron, lors du conseil restreint de défense du 3 octobre 2018 à l'Élysée.

Ces armes utilisées par les alliés et clients de la France ont contribué à la mort de civils et à la famine suite au blocus imposé au Yémen. Pourtant le 20 janvier 2019 sur France Inter, la ministre des Armées F. Parly avait une nouvelle fois affirmé qu'elle "n'a pas connaissance du fait que des armes [françaises] soient directement utilisées dans le conflit".

La France est un des 7 États qui cumulent 90 % des ventes d'armes dans le monde (1). Elle est au troisième rang mondial en ce domaine après les USA et

la Russie. En 2018 ses ventes ont augmenté de 30 % par rapport à 2017 atteignant 9,2 milliards d'euros alors que la moyenne sur 10 ans est de 8,2 milliards.

Les raisons fondamentales du commerce des armes résident dans le fait que la plupart des grandes puissances violent les principes de la Charte des Nations unies qui met la guerre hors-la-loi comme moyen de régler les conflits et stipule que « *les États doivent favoriser l'établissement et le maintien de la paix en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde* » (art 26).

Or les logiques des puissances qui visent la recherche de profits, l'accaparement de richesses et/ou la maîtrise de leviers de décisions économiques et politiques s'expriment au plan militaire à travers la militarisation des relations internationales, la croissance des dépenses militaires et le commerce des armes. De plus la privatisation des arsenaux qui accompagne la mondia-

lisation néolibérale accroît le poids du lobby militaro-industriel et rétrécit l'espace de transparence possible.

Si cet épisode révèle un mensonge d'État, il démontre aussi que les exportations effectuées par la France vers l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis constituent bien des violations de textes que la France affirme respecter à savoir le Traité sur le commerce des armes et la Position commune de l'UE de 2008 qui fixent comme critères « le respect des droits de l'homme dans le pays de destination finale » et l'interdiction des ventes d'armes « *si ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil* ».

Georges Pompidou (ancien Président de la République) cité par Jean Mousse dans son livre *Pratique d'une éthique professionnelle* (1989 page 74) affirme que « *C'est une grave erreur de croire que la France vend des armes pour des raisons économiques, diminution du prix* ».

de revient ou équilibre du commerce extérieur. Il s'agit là d'un argument mineur qu'utilisent naturellement les industriels et financiers mais qui politiquement n'est pas déterminant ». Il suggère ici qu'au-delà des préoccupations des industriels, le rôle de la politique étrangère est essentiel.

En fait, intérêts économiques, stratégies géopolitiques et ventes d'armes sont étroitement liés. A cet égard l'accord dit Quincy Agreement signé en février 1945 entre Roosevelt et le roi Ibn Saoud, illustre bien les intérêts liés de certains États sur le long terme car, à travers de cet accord, les Usa et l'AS ont établi un pacte d'assistance en échange du monopole de l'exploitation du pétrole sur l'ensemble du territoire de l'Arabie Saoudite via la société ARAMCO pour 60 ans. Cet accord renouvelé en 2005 pour la même durée par Bush éclaire la politique des USA dans

cette région y inclus pour les ventes d'armes.

Les ventes d'armes de la France à l'Arabie Saoudite en pleine guerre du Yémen ont suscité des mobilisations des O.N.G. et des syndicats qui ont bloqué les embarquements d'armes dans les ports du Havre et de Marseille. Au sein d'un groupe producteur d'armes comme Thalès, la CGT a rendu publiques des propositions alternatives visant à développer le secteur de l'électronique pour la santé. Le Mouvement de la Paix estime lui aussi « que les armes ne sont pas des marchandises comme les autres et que la France, ses entreprises et leurs salariés ont bien d'autres atouts à offrir au monde que des armes ». Il agit pour la limitation et le contrôle strict du transfert des armements en vue de son interdiction complète et pour la fermeture du salon des ventes d'armes d'Eurosatory.

La paix est le chemin prôné par la Charte des Nations Unies pour tous les États du monde. C'est le chemin que la France devrait résolument emprunter à travers des initiatives audacieuses au plan diplomatique. Cette question sera au cœur des marches pour la paix qui auront lieu à travers toute la France le Samedi 21 septembre 2019, journée internationale de la Paix, à l'appel du collectif national En Marche pour la paix dont font partie le Mrap et le Mouvement de la Paix ●

*Roland Nivet
co-Porte parole national du Mouvement de la Paix.*

(1) USA, Russie, Royaume Uni, France, Israël, Allemagne, Italie dont 5 membres du G7.



Le Mouvement de la Paix est une Organisation non-gouvernementale créée en 1948 et agréée « Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire ». Association loi 1901 à but non lucratif, le Mouvement de la Paix agit pour le désarmement, en particulier nucléaire, mais aussi contre la production et les transferts d'armements, pour la réduction des budgets militaires. Constitué de près de 150 comités répartis sur toute la France et tissant des liens avec des organisations inter-

nationales pacifistes, le Mouvement de la Paix entend proposer des initiatives autour des **8 points constitutifs de la décennie internationale (ONU – UNESCO) de la promotion d'une culture de la Paix et de la non-violence :**

1. Le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation,
2. La promotion d'un développement durable sur les plans économique et social,

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

3. La promotion du respect de tous les droits de l'homme,
4. Les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
5. Les mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique,
6. Les mesures visant à développer la compréhension, la tolérance et la solidarité,
7. Les mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances,
8. Les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. ●

FEMMES, CHAMPS DE BATAILLE



Denis Mukwege et Nadia Murad, prix Nobel de la Paix. Photo : l'Humanité

Le docteur congolais Denis Mukwege, gynécologue qui soigne les femmes violées en RDC, et Nadia Murad, ex-esclave sexuelle du groupe Etat islamique, sont les deux lauréats du prix Nobel de la paix 2018. Tous deux sont récompensés pour leur combat contre les viols de guerre.

L'histoire de l'humanité est rythmée de guerres, génocides, conflits, dans lesquels le viol a servi d'arme de destruction massive. Sans remonter à l'Antiquité ou au Moyen-Age, la fin du 20^{ème} siècle nous a déjà apporté son lot de barbarie : « femmes de réconfort » des armées impériales japonaises, viols perpétrés à la fin de la 2^{ème} guerre mondiale tant en France qu'en Pologne ou en Allemagne, durant la guerre d'Indochine, et lors des conflits en Bosnie ou au Rwanda.

Quant au 21^{ème} siècle, il voit le viol devenir un instrument de guerre au même titre que les armes ou les bombes.

« *Le corps des femmes est un champ de bataille : posséder le corps des femmes pour dominer un territoire, détruire le corps des femmes pour contrôler une population est une arme bon marché et terriblement efficace* ». Ainsi parle le Docteur Mukwege, « L'homme qui répare les femmes », Prix Nobel de la Paix 2018, soutenu depuis de nombreuses années par l'ACAT.

Le viol a été utilisé comme arme de guerre pendant plus de 20 ans en République démocratique du Congo (RDC). Cette pratique n'appartient pas au passé. Elle se poursuit. C'est le cas notamment à l'est de la RDC - région riche en ressources naturelles – qui souffre depuis une vingtaine d'années d'une instabilité chronique avec une succession de conflits fonciers, ethniques et politiques, qui s'entremêlent avec les intérêts économiques et géostratégiques des pays voisins. Aujourd'hui, près de 70 groupes armés y sont encore actifs.

Les Nations unies ont estimé que plus de 500 000 femmes avaient été violées par des militaires, des miliciens ou des civils en vingt ans. Le viol demeure une arme de guerre et une arme de destruction de la structure sociale. Les violences sexuelles visent les femmes, les jeunes filles et les fillettes.

Elles sont non seulement violées, mais également torturées à coup d'armes à feu, de machettes, jusqu'à ce que leurs

L'ACAT

L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme créée en 1974. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.

L'ACAT a pour but de combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture, les exécutions capitales judiciaires ou extra-judiciaires, les disparitions, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

Elle assiste les victimes de tous ces crimes, notamment en se constituant partie civile devant les juridictions pénales et elle concourt à leur protection notamment par toutes actions en faveur du droit d'asile et de la vigilance à l'égard des renvois qui s'avèreraient dangereux.

appareils génitaux soient détruits. Ces victimes doivent faire face à des traumatismes physiques et psychologiques extrêmement graves.

En raison de l'impunité qui règne dans le pays, ces femmes, rejetées par leurs communautés, se retrouvent souvent face à leurs bourreaux, sans espoir de pouvoir obtenir justice. Cette impunité contribue aussi à fa-

voriser la commission d'autres violences sexuelles dans la société. Le 19 juin 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution (1820) qualifiant le viol de crime de guerre, crime contre l'humanité et crime constitutif du crime de génocide. Le 23 avril 2019, l'ONU a voté une nouvelle résolution (2467) reconnaissant

le viol comme arme de guerre mais ce texte a été expurgé de plusieurs mentions suite à une forte pression américaine quant à la création d'un «mécanisme» facilitant la poursuite en justice des auteurs de violences sexuelles. Elle a été rejetée par Washington, Moscou et Pékin. « *Qu'attend la communauté internationale pour rendre justice aux victimes*

? », s'est alors interrogé Denis Mukwege, en demandant l'établissement de tribunaux nationaux ou internationaux consacrés au jugement des coupables de violences sexuelles dans les conflits. ●

Bernadette Forhan,

Présidente d'ACATFrance

(Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)

ACCUEILLIR LES VICTIMES des armes qu'on vend

L'ONU les a comptés : à la fin 2018, 70,8 millions de personnes à travers le monde ont été chassées de leur foyer. Parmi celles-ci, environ 30 millions sont des réfugiés au sens international et 40 millions de personnes sont déplacées dans leur propre pays.

Quant au marché des ventes d'armes (uniquement classiques, sans les armes nucléaires, chimiques ou biologiques), on estime son volume à quelque 80 milliards d'euros par an.

Quel est le rapport ? Les conflits armés sont évidemment un des facteurs importants qui engendrent des déplacements de populations. Et les ventes d'armes permettent ou entretiennent ces conflits, directement ou indirectement.

Directement parce que les zones impactées par des guerres, les villes et villages bombardés, provoquent la fuite des populations civiles. Elles doivent alors trouver refuge ailleurs dans le pays. Officiellement, ce sont eux qu'on appelle les « déplacés ». D'autres, parce qu'il n'y a pas d'autres zones sûres pour eux dans le pays, fuient à l'étranger. L'ONU leur donne alors le nom de réfugiés. Le pire exemple, que nous vivons actuellement, est la Syrie. Environ 400 000 personnes ont été tuées depuis 2010. On compte 6,3 millions de déplacés à l'intérieur du pays et près de 4 mil-



lions de Syriens ont été enregistrés comme réfugiés dans les pays voisins, la Turquie, le Liban, la Jordanie. Lorsqu'au plus fort de la guerre, en 2015, une partie de ces réfugiés (800 000) a entrepris de gagner l'Europe, les politiques et les médias ont appelé ça « la crise migratoire », créant artificiellement une sorte de panique.

C'était en réalité, pour l'Europe la conséquence bien modeste d'une guerre terrible pour le peuple syrien. Une guerre qui se livre avec quelles armes ? Celles vendues depuis longtemps à El Assad (père puis fils) par

de nombreux pays, au premier rang desquels la France, et depuis 2011 par la Russie, fournisseur exclusif et généreux.

Mais au-delà des guerres menées par des États, la profusion des armes en circulation alimente d'innombrables autres conflits. Par des circuits parallèles nombreux et variés, n'importe quel groupe armé peut se procurer, avec un peu d'argent, les armements qui lui permettront de faire régner la terreur dans des régions du monde dont les habitants devront finalement chercher refuge ailleurs.



Photo : UNHCR

Ces armements proviennent soit de trafics discrets, soit tout simplement du détournement ou du pillage des arsenaux officiels. On connaît bien le cas de la Libye. La France (entre autres...) passait fièrement d'énormes contrats d'armements avec un régime qu'elle croyait solide et qui lui rendait, entre autres services, celui de retenir assez efficacement les migrants africains.

Mais vient forcément un jour où les dictatures s'effondrent. Il suffit alors, pour toutes sortes de milices ou de mafias, de se servir dans des arsenaux gigantesques pour alimenter des violences diverses, en Libye-même et dans plusieurs pays limitrophes.

Milices avec lesquelles les pays européens négocient maintenant discrètement pour qu'elles reprennent la tâche de surveillance de leurs côtes. A elles de retenir les migrants africains, en partie victimes des conflits qu'elles entretiennent. Quitte à leur fournir les moyens qui leur manquent, comme des patrouilleurs maritimes. La boucle est bouclée ! Et récemment,

on vient de s'apercevoir que le maréchal Haftar, qui bombarde Tripoli, y compris les camps de réfugiés, disposait d'un stock de missiles français : « de façon incompréhensible », paraît-il ! La réalité, c'est que plus des régimes répressifs seront renforcés et armés, plus nombreux seront les gens cherchant à les fuir.

Mais les armes ne se retrouvent pas uniquement sur les champs de bataille. Les trois quarts des décès causés par les armes à feu interviennent hors conflit. Leur circulation généralisée provoque la mort de quelque 500 000 personnes chaque année, que ce soit ou non en temps de conflit. Leur utilisation multiforme rend des pays ou des régions entières dangereuses et y ralentit une vie économique et sociale normale.

Certains pays comme le Guatemala ou le Mexique battent des records de violence armée. Toutes les mafias européennes sont encore facilement alimentées par les armes issues du conflit des Balkans. Enfin certaines de ces armes stérilisent durable-

ment des régions entières, en particulier au niveau agricole. Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre font chaque jour des victimes nombreuses, très longtemps après la fin des conflits. Des hommes, des enfants, des femmes, qui tentent d'exploiter leurs terres et de continuer à y vivre, risquent la mort, l'accident, le handicap, avant de finalement les abandonner.

Dans le monde, 57 États et 4 territoires sont encore contaminés par les mines et autres restes explosifs de guerre. Cette situation est la conséquence de conflits qui ont duré des années, voire des décennies.

Lutter contre les ventes d'armes est une tâche essentielle pour construire l'amitié entre les peuples et mettre fin à une partie des exils forcés. ●

*Jean-François Quantin
co-président du MRAP*

LES DOCKERS CGT REFUSENT DE CHARGER LES ARMES en direction de l'Arabie Saoudite

Les ventes d'armes françaises aux pays qui massacrent au Yémen scandalisent de plus en plus. Après les protestations exprimées par la CGT dans des entreprises comme Thalès, c'est maintenant par des actes de blocage que les dockers CGT ont décidé de passer à l'acte au Havre et à Fos-sur-Mer.

« Nous n'embarquerons jamais d'armes destinées à tuer des civils », prévient Laurent Pastor, secrétaire général CGT des dockers de Fos-sur-Mer. En effet, le 28 mai 2019, à la suite des révélations du média indépendant Disclose qui indiquait que le cargo saoudien Bahri Tabuk allait charger à Marseille-Fos des armes destinées à la guerre au Yémen, les dockers CGT de Fos-sur-Mer n'ont pas laissé passer.

Blocage des livraisons d'armes

En l'occurrence, il s'agissait de munitions pour les canons Caesar, armes elles aussi fabriquées et massivement livrées par la France à l'Arabie saoudite, et qui sont capables de détruire une cible distante de 40 kilomètres avec une précision redoutable. Alors que le Yémen subit une famine sans précédent liée au blocus organisé par les pays de la coalition menée par l'Arabie saoudite, la France enverrait donc des obus au lieu de pain ?

Ce blocage de livraison d'armes avait été précédé, le 10 mai 2019, d'une autre action, elle aussi permise par les informations délivrées par Disclose, cette fois au Havre, où une importante mobilisation à l'initiative des dockers CGT avait permis d'obtenir le renoncement d'un autre cargo, le Bahri Yanbu, à accoster au Havre.

Des révélations embarrassantes

Au lieu de faire amende honorable sur ses responsabilités non assumées, l'État

français, qui ne brille décidément pas par la transparence dans ses pratiques en matière de ventes d'armes, a préféré continuer à jouer la carte de la répression sur les lanceurs d'alerte. Ainsi, le 14 mai 2019, les journalistes Mathias Destal, Geoffrey Livolsi et Benoît Collombat étaient-ils entendus par la Direction générale de la sécurité intérieure pour avoir informé le public que la France continue de vendre des armes à l'Arabie saoudite.

Lors de son 52^e congrès confédéral réuni à Dijon, la CGT a adopté une motion de soutien à ces journalistes et a aussi

demandé qu'on n'exige pas des syndicalistes qu'ils se taisent quand ils ont connaissance de risques de violation des traités. Pour la CGT, « la France doit sortir du déni et du double jeu. Elle doit décider et proposer à l'ensemble de la communauté internationale l'interdiction de toute livraison d'armes dans le cadre du conflit au Yémen. Elle doit agir diplomatiquement pour la désescalade et une résolution négociée et pacifique du conflit ».

*la Nouvelle Vie Ouvrière, 5 juin 2019
(magazine de la CGT)*

FONDATION GABRIEL PÉRI

En janvier 2019, la Fondation Gabriel Péri a organisé un colloque intitulé : « Construire la paix, déconstruire et prévenir la guerre ». Quatre thèmes ont été abordés : Paix et gouvernance du monde - Paix et civilisation - Paix et mondialisation - Paix et émancipation. Les actes de ce colloque devraient paraître en septembre 2019.

photo: La Nouvelle Vie Ouvrière





Quelques poèmes pour la paix

Exception

Tous parviennent à destination
Le fleuve, le train
La voix, le navire
La lumière, les lettres
Le télégramme de condoléances
L'invitation au dîner
La valise diplomatique
Le vaisseau spatial
Tous parviennent à destination
Sauf... mes pas vers mon pays.

Mourid Al-Barghouti,
poète palestinien

Le discours sur la paix

Vers la fin d'un discours extrêmement important
Le grand homme d'État trébuchant
Sur une belle phrase creuse
Tombe dedans
Et désesparé la bouche grand'ouverte
Haletant
Montre les dents
Et la carie dentaire de ses pacifiques raisonnements
Met à vif le nerf de la guerre
La délicate question d'argent.

Jacques Prévert

Général, ton tank...

Général, ton tank est un engin puissant
Il écrase une forêt et broie cent hommes.
Mais il a un défaut :
Il lui faut un mécano.

Général, puissant est ton bombardier.
Il vole plus vite que la tempête
Et porte plus qu'un éléphant.
Mais il a un défaut :
Il lui faut un pilote.

Général, l'homme est très utile.
Il peut voler et peut tuer.
Mais il a un défaut :
Il peut penser.

Bertolt Brecht

101 POÈMES CONTRE LA GUERRE

**Vous pouvez trouver d'autres poèmes
dans le livre « 101 poèmes contre la guerre »
édité en 2003 par :
Le Temps des Cerises
77 Boulevard Chanzy - 93100 Montreuil
Tél. : 0141699468
Courriel : contact@letempsdescerises.net**

1939 - 2019 :

70^e ANNIVERSAIRE DE la « Retirada »



Arrivée des Espagnols au col du Perthus

Il y a 80 ans, 500 000 Républicains espagnols franchissaient les Pyrénées pour fuir le fascisme. C'était la «Retirada»

Février 1939, à l'issue de la guerre d'Espagne et après la victoire de Franco, près de 500 000 Républicains espagnols vont chercher refuge en France. Cet exode massif est connu sous le nom de la *Retirada*.

Leur combat contre le fascisme et les forces les plus réactionnaires d'Espagne soutenues par l'Allemagne nazie et l'Italie allait les conduire dans les camps de concentration d'Argelès, Saint Cyprien, Le Bacarès, Gurs et pour certains jusqu'aux camps d'extermination nazis. Nombre d'entre eux s'engageront dans la résistance.

En novembre 1938, le gouvernement français décide de construire des camps pour regrouper « les étrangers indésirables » : opposants fuyant l'Allemagne et l'Autriche nazies, exilés Républicains espagnols puis Juifs et Tsiganes.

Lorsque la guerre éclate en 1939, 110 000 Espagnols se trouvent toujours dans les camps des Pyrénées. Plus de 5 000 d'entre eux périront à Mauthausen.

Les anciens de la guerre d'Espagne participeront activement à la libération de la France, notamment dans les combats en Afrique du Nord, ils feront partie de la «*Nueve*», ces Espagnols qui ont participé à la libération de Paris. Environ 8 000 brigadistes subiront le même sort que les Républicains.

Plus de 110 000 réfugiés livrés aux rigueurs de l'hiver

Au camp d'Argelès, 110 000 réfugiés seront internés. Il n'y a que des barbelés. Ni cabanes, ni tentes, pas d'eau, pas de toilettes; d'un côté les hommes, de l'autre les femmes et les enfants de moins de 13 ans, séparés par un grillage.

Février, le vent glacial souffle sur les dunes, les réfugiés devaient creuser des trous dans le sable pour se protéger du

froid. La rigueur de l'hiver, le manque de nourriture, l'absence d'hygiène, les maladies (typhoïde, gastro-entérite, gale, poux...) provoquent de nombreux décès. Le camp est gardé par des tirailleurs sénégalais et des gendarmes; des femmes espagnoles seront victimes de nombreux viols.

Le camp de Saint Cyprien va être ouvert au début de février 1939 pour désengorger celui d'Argelès. Il sera fermé suite aux inondations d'octobre 1940; Manuel Andujar décrit dans son livre « *Saint-Cyprien, plage : camp de concentration* » les conditions d'hygiène déplorables, la faim et les humiliations.

Les brigadistes, d'une cinquantaine de nationalités, font l'objet d'une surveillance particulièrement serrée de la part de la sûreté nationale qui les place dans un îlot spécifique du camp afin de mieux les contrôler. Ils seront transférés au camp de Gurs en avril 1939. Le camp de Gurs est le plus vaste que la France ait connu. Il sera au cœur du dispositif de tri des « indésirables ».



Monument aux exilés espagnols au col de la Manrella

Une aide internationale se met en place dès le début de la guerre : le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne se met en place sous l'égide de la CGT, du Parti communiste, de la LDH, de la Cimade. Cette aide va s'accroître avec la *Retirada*.

Au total, ce sont 80 000 enfants qui entrent en France. Elizabeth Eidenbenz, de nationalité suisse, va diriger la maternité d'Elne installée dans le château des Bardou, près d'Argelès. Plus de 1 000 femmes, d'abord espagnoles, puis de 22 nationalités différentes, y séjourneront jusqu'en avril 1944.

600 enfants dont 200 enfants juifs naissent dans la maternité et seront ainsi sauvés. Avec la complicité du personnel, les femmes juives falsifiaient souvent leur identité, prenant des noms espagnols.

Elizabeth Eidenbenz a reçu en 2002 la médaille des «Justes parmi les nations». ●



Plaque commémorative du camp d'Argelès

50 000 personnes sont passées par le camp d'Adge ; les baraques en bois avec un toit de tôle pouvaient contenir chacune 250 personnes.

Dans ces camps, la mortalité est très importante : 15 000 personnes décèdent entre janvier et juillet. Quand les enfants ne meurent pas de faim, ils meurent de dysenterie. Les nouveaux-nés ne tiennent que quelques jours.

Témoignage de Mercé Domenech, une réfugiée du camp d'Argelès : «Un nourrisson n'avait pas de lait et pleurait de faim jour et nuit. Quand il était épuisé d'avoir tant pleuré, il s'endormait et sa mère le serrait contre son corps. Les couvertures qu'ils avaient, étaient encore trempées. Quand le soleil sortait, elle enterrait l'enfant dans le sable, ne laissant sortir que sa petite tête, le sable faisant office de couverture. Et puis, cet enfant est décédé.»

Des îlots d'humanité au cœur de l'inhumain

Initiée durant la guerre d'Espagne, l'aide aux enfants réfugiés va s'amplifier avec la *Retirada*.

Le camp d'Adge





NOTE DE LECTURE

« Ce qu'ils font est juste », ouvrage collectif, paru aux éditions Don Quichotte

C'est un recueil de nouvelles écrites par 27 auteurs qui racontent les histoires anonymes de ceux qui tentent de trouver refuge en France, fuyant les guerres, les persécutions, la misère.

La journaliste Béatrice Vallaeys a dirigé ce recueil et prévient le lecteur avec ironie : « Acheter ce livre constitue un délit, vous risquez des poursuites pénales. » En effet, l'ensemble des droits d'auteurs est reversé aux associations « La Roya citoyenne » et «

Terre d'errance », deux structures qui aident les migrants à « fouler la terre de France ». Elle rappelle la loi qui punit toute personne qui aura, « par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France ».

C'est l'article L622 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il s'agit d'un décret-loi, signé par le Président du Conseil Edouard Daladier. Les militants des Droits de l'homme, dont le MRAP, réclament la suppression de l'article L622.

Parmi les textes proposés, il y a celui de la romancière Fatou Diome, avec sa nouvelle intitulée « Le bleu de la Roya ». Elle nous conte l'histoire de Samira, qui a fui la Libye, avec sa fille Leïla. C'est une de ces « survivantes » qui

a pu échapper à « la furie des eaux ». Elle a été aidée par Cédric Herrou, « le berger de la Roya », désormais inquiété par la justice.

Il y a aussi « *Il aura deux noms* », l'histoire de ce jeune homme, racontée par Leïla Sebbar. Ce « mineur isolé » de quinze ou seize ans, contraint de quitter son pays. Il part vers ce « pays des merveilles » où il trouve refuge dans une ferme, où il croise un enfant : « *Papa, maman, venez, c'est lui, l'enfant abandonné, on l'adopte, j'ai pas de frère ; on l'appelle Rémi de Sans famille* ». « *Si tu veux mais dans son pays il a déjà un nom* » ; « *Alors, il aura deux noms* ». ●

Renée Le Mignot
co-présidente du MRAP

LE MRAP EN QUELQUES MOTS

Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples poursuit la mission que s'étaient fixée en 1949 ses fondateurs, anciens résistants et déportés. Quels que soient ses cibles et ses auteurs, le racisme est l'ennemi de notre société et trahit son idéal de Liberté, Egalité, Fraternité.

Le MRAP a été un des artisans de l'élaboration de la loi de 1972.

Avec ses 100 comités locaux, il diversifie ses actions :

- **déconstruire les préjugés** hérités de l'histoire pour contrer l'expansion des idéologies xénophobes ;
- **soutenir** les personnes qui subissent propos, violences racistes ou discriminations au logement, à l'emploi, qui sont du « racisme en acte » ;
- **aider pour l'accès à leurs droits** les migrants souvent confrontés au rejet : mineurs isolés, victimes de conflits, familles et travailleurs sans papiers, Roms ;
- **porter plainte** contre les dérives racistes dans les différents médias et réseaux sociaux ;
- **mener des campagnes d'opinion** : pour le récépissé du contrôle d'identité, le droit de vote des étrangers...

Le MRAP milite pour le respect des Droits de l'Homme partout dans le monde comme membre à statut consultatif de la Commission des Droits de l'Homme et de la paix de l'ONU et au sein des collectifs de défense des droits des peuples : Palestiniens, Kurdes, Sahraouis, Syriens.